



LE

PLAN LOCAL D'URBANISME

La Ville de Chartres a approuvé son premier Plan Local d'Urbanisme le 23 septembre 2004.

Depuis, la physionomie de Chartres a normalement évolué et continue sa métamorphose permanente. C'est pour permettre de répondre à ces évolutions que la Ville a décidé d'engager une révision générale de son document d'urbanisme et d'élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

C'est un document réglementaire, voté par le Conseil Municipal, qui permet de planifier à l'échelle de la commune, un projet d'aménagement et de développement durable. Ce PLU doit être le reflet des objectifs de la commune pour construire son projet urbain. A partir d'un diagnostic, le PLU définit précisément le projet d'aménagement de la commune, dresse un cadre fixant les orientations d'organisation de la Ville et met en place les règles pour y parvenir.

SES OBJECTIFS

- Orchestrer la planification de la ville en prenant en compte l'urbanisme et l'habitat, mais aussi l'architecture, l'environnement, l'activité économique, les transports, la culture...
- Dessiner la géographie de la ville de demain.
- Prévoir et organiser l'avenir du territoire.
- Définir et réglementer l'utilisation du sol.

Le Plan Local d'Urbanisme exprime le projet de la Ville et illustre la politique de l'équipe municipale.

La Loi prévoit que les habitants soient associés au processus d'élaboration du PLU. Cette concertation avec les habitants a commencé depuis décembre 2009. La Ville a choisi le cabinet « CITADIA et Aire Publique » pour l'accompagner tout au long du processus d'élaboration du nouveau PLU.

La première étape de la concertation avec les Chartains débutera au mois de septembre et prendra la forme de trois « balades » à thème :

« **Une ville mobile** », le samedi 24 septembre de 9h30 à 12h30 : qualité architecturale, typologies d'habitat, mixité sociale et fonctionnelle, patrimoine.

« **Une ville durable** », le mercredi 28 septembre de 14h à 17h : paysage, usage des espaces naturels et des espaces verts, performance énergétique, cheminements doux et l'eau dans la ville.

« **Une ville multiple** », le samedi 8 octobre de 9h30 à 12h30 : l'offre de transports et les déplacements (place de la voiture dans la ville, navettes, bus, trajets domicile-travail, etc...), les activités économiques et les commerces

Ces cheminements à travers la commune permettront aux participants de se rendre compte « de leurs propres yeux » des possibilités et des contraintes du territoire : là seront discutés les dysfonctionnements, les points forts, les perspectives d'évolution...

**Informations et inscriptions
(choix et coordonnées)
par mail :**
info@airepublique.com

Chaque mois,
une information
(d'ordre législatif,
réglementaire,
général...) sur le PLU
sera communiquée
dans « Votre Ville ».

